

Le Master MEEF Allemand et le CAPES d'allemand à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université

Pour toute demande d'information, le responsable à contacter est :
M. le Professeur Olivier Agard (olivier.agard@sorbonne-universite.fr).

Important :

Une réforme du CAPES et du Master MEEF est en cours. Elle est entrée en vigueur à la rentrée 2021/2022 pour le M1 et sera appliquée en M2 à la rentrée 2022/2023.

Sommaire :

1. Présentation générale et conditions d'inscription
2. Enseignements du master MEEF
3. Épreuves et programme du CAPES
4. Modalités de contrôle des connaissances et maquette du MEEF
5. Module CAPES (Module à l'attention des candidats déjà titulaires d'un Master ou dispensés de diplôme)

1. Présentation générale et conditions d'inscription

Le master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) allemand est un master professionnalisant qui s'adresse aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et qui souhaitent présenter le CAPES d'Allemand.

La formation dispensée dans le cadre du Master MEEF vise un triple objectif :

- offrir aux futurs enseignants une formation solide dans le domaine de la langue allemande et de la culture des pays germanophones, ainsi que dans celui de la didactique de l'allemand.
- accompagner les étudiants dans la préparation des épreuves du CAPES, qui ont lieu à la fin de la deuxième année (écrit en mars-avril, oral en juin-juillet).
- permettre un premier contact avec la pratique, et préparer les étudiants à l'exercice de leur métier.

Le Master MEEF Allemand est institutionnellement rattaché à l'Institut National Supérieur du Professorat

et de l'Éducation (INSPE) de Paris.

Préparer le Master MEEF Allemand à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université est l'assurance d'obtenir une formation complète, avec un volume horaire qui assure la solidité des apprentissages avec une équipe engagée et disponible.

Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au Master MEEF :

- Les étudiants titulaires d'une licence (ou équivalent).
- Les personnels enseignants ou cadres de l'Éducation Nationale souhaitant acquérir de nouvelles compétences dans le cadre de la formation continue.

IMPORTANT: L'inscription en MEEF se fait d'abord par le biais du site de l'INSPE de Paris entre le 11 avril et le 23 mai 2022 pour l'année universitaire 2022/23. Vous trouverez toute la procédure à suivre sous le lien ci-dessous:

<https://www.inspe-paris.fr/candidatures-m1-meef-2022-2023>

Le lien direct pour candidater est :

<https://candidature.inspe-paris.fr/>

Si vous souhaitez vous inscrire à Sorbonne Université, il convient au moment du dépôt du dossier d'indiquer que Sorbonne Université (ex-Paris 4) est l'université de votre choix. Une fois votre candidature validée par la commission pédagogique, qui se réunit au début du mois de juillet, vous serez contacté par le service de la scolarité pour effectuer votre inscription administrative et pédagogique.

Attention ! L'inscription au concours du CAPES et l'inscription au Master MEEF sont deux procédures différentes: Pour les dates d'inscription au concours (en général : septembre/octobre) et le calendrier des concours, il convient de consulter le site du Ministère de l'Éducation nationale :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Calendrier prévisionnel indicatif de l'année.

▶ **MEEF1** :

Début septembre : accueil des MEEF1, réunion de rentrée du parcours, et début de certains enseignements (le calendrier sera précisé par l'INSPE : regarder dès maintenant le site de l'INSPE)

Mi-septembre (à confirmer) : réunion de rentrée du parcours allemand

Novembre (à confirmer) : stage d'observation (2 semaines)

Janvier (à confirmer) : stage d'observation (2 semaines)

Avril (à confirmer) : stage d'observation (2 semaines)

► **MEEF2**

Fin août : rentrée

Mars-avril : écrit du CAPES

Juin-juillet : oral du CAPES

2. Enseignements du master MEEF

1) PREMIÈRE ANNÉE

La première année est une année de remise à niveau, aussi bien pour ce qui est de la culture germanophone que de la langue. Il s'agit en premier lieu d'acquérir la culture générale et la compétence linguistique nécessaires au métier de professeur d'allemand.

Parallèlement, les étudiants reçoivent une formation pédagogique et didactique tournée vers la pratique du métier d'enseignant, et effectuent un stage d'observation de six semaines. Ils acquièrent une culture générale sur le système éducatif français. Cette première année est également l'occasion de commencer à préparer les épreuves du CAPES.

2) DEUXIÈME ANNÉE

Les étudiants enseignent 6 heures par semaine dans un collège ou un lycée de la région parisienne sur la base d'un contrat de vacataire.

Ils poursuivent leur formation pédagogique, approfondissent leurs connaissances linguistiques et culturelles, complètent leur formation pédagogique. Ils préparent les diverses épreuves et sous-épreuves du concours du CAPES. Parallèlement, ils rédigent un mémoire qui fait l'objet d'une soutenance à la fin de l'année (les modalités exactes concernant ce mémoire seront précisées ultérieurement).

3. Épreuves et programme du CAPES

Important ! Il est indispensable de consulter dès maintenant les textes qui régissent le nouveau CAPES (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157781/reforme-de-la-formation-initiale-des-professeurs-et-des-conseillers-principaux-d-education-en-inspe.html>) ainsi que les « sujets » zéro (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>)

3.a Epreuves du CAPES externe

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du futur CAPES à partir de la session 2022.
Consulter l'arrêté sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

A – Epreuves d'admissibilité

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Des ouvrages illustrant le programme du concours peuvent être proposés à l'étude, à l'appui de celui-ci, ou faire l'objet d'une bibliographie indicative.

1° Epreuve écrite disciplinaire.

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée.

L'épreuve se compose de deux parties :

- a) Une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique. Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.
- b) Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles.

L'épreuve, rédigée en langue française, prend appui sur des supports de natures différentes (texte, document audio présenté sous forme de script, iconographie, extrait de manuel, etc.) en lien avec le thème ou l'axe proposé au candidat et susceptibles d'être utilisés dans la cadre d'une séquence pédagogique au niveau ou dans les conditions d'enseignement indiqués par le sujet. Ils peuvent être accompagnés de documents annexes destinés à en faciliter la mise en perspective.

Parmi ces supports, le candidat opère des choix. Sur la base de l'étude et de la mise en relation des documents qu'il sélectionne, il conçoit et présente la séquence pédagogique qu'il envisage. Il mentionne ses objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, éducatifs, etc.) et les moyens et stratégies qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre en fonction de la classe.

Les textes en langue étrangère qui figurent parmi les supports proposés à la réflexion du candidat comportent une sélection de faits de langue, signalés par un soulignement. Le candidat décrit, analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou des faits de langue dans la perspective du travail en classe lors de cette séquence pédagogique.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance.

L'épreuve prend appui sur un document audio ou vidéo en langue étrangère se rapportant à l'un des thèmes ou axes figurant au programme des classes de collège et de lycée et ne dépassant pas trois minutes. Le candidat peut être conduit à rechercher, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents en lien avec celui proposé dans l'objectif de la conception de la séance, au sein d'un ensemble documentaire mis à sa disposition ou par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un matériel lui permettant d'accéder à internet, selon l'organisation retenue par le jury.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie en langue étrangère pendant laquelle le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe.

Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

Durée de la première partie : trente minutes maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quinze minutes maximum).

- une seconde partie en français pendant laquelle le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre.

Le candidat propose des pistes d'exploitations didactiques et pédagogiques du document audio ou vidéo et, le cas échéant, du ou des documents qu'il a choisis. Il construit sa proposition en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Le candidat propose un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel il est amené à justifier et préciser ses choix.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : dix minutes maximum).

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de préparation de l'épreuve : trois heures. Durée totale de l'épreuve : une heure maximum.

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2° Epreuve d'entretien.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à : s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ; faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales, l'entretien se déroule en français.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

3.b Programme du CAPES

Le programme 2023 n'a pas encore paru. Il sera publié sur le site media.devenirenseignant.gouv.fr/, vraisemblablement courant avril.

4. Maquette Modalités de contrôle des connaissances du MEEF

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation Mention « Second degré » MEEF Parcours ALLEMAND

(MEEF1 – MEEF2)

Modalités de contrôle des connaissances

MEEF1 (annualisé) (ouverture en 2021/22)

<i>Bloc</i>	<i>UE</i>	<i>Crédit/Coef. eff.</i>		<i>MCC</i>
Bloc 1		9 3	Cours INSPE	
Bloc 2	UE1 Culture germanophone: maîtriser les contenus et concepts de la discipline	12	Littérature germanophone 27 h CM (1,5h CM hebdomadaires sur 18 semaines) Histoire des idées 27h CM (1,5h CM hebdomadaires sur 18 semaines) Civilisation 27h CM	Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux)

			<p>(1,5h CM hebdomadaires sur 18 semaines)</p> <p>Analyse de documents textuels et iconographiques 36h CM/TD S1 21h CM+ 15hTD (2h hebdo sur 18 semaines)</p> <p>Analyse de documents audiovisuels</p> <p>27h CM/TD (1,5h hebdo sur 18 semaines) 15h CM+12hTD</p>	
	<p>UE2</p> <p>Culture linguistique et savoirs langagiers appliqués</p>	8	<p>Traduction 36h TD (2h hebdo sur 18 semaines)</p> <p>Linguistique-grammaire 36h CM (2h sur 18 semaines)</p> <p>Expression orale 1,5x18= (1,5h TD sur 18 semaines)</p>	Moyenne de 3 exercices
	<p>UE3</p> <p>Construire et développer les apprentissages des élèves,</p>	10	Cours INSPE	
Bloc 3	Stages et pratiques de recherche	15	Cours INSPE	

Bloc 4	UE spécifique	3	<p>Option 1: Ecriture interculturelle (Cours INSPE, 15h TD)</p> <p>Option 2: Approfondissement recherche (Séminaire de recherche M1 dans l'offre du Master « Savoirs et communication culturelle », 15h au S1 ou 15h au S2)</p> <p>Option 3: Ouverture internationale (stage à l'étranger)</p>
--------	---------------	---	--

MEEF2 (annualisé) (ouverture en 2022/23)

	<i>UE</i>	<i>Crédit/Coeff</i>		<i>MCC</i>
Bloc 1	Culture de l'éducation	9	Cours INSPE	
Bloc 2	UE1 Culture germanophone: maîtriser les contenus et concepts de la discipline	9	<p>Littérature germanophone, 21 h CM</p> <p>Histoire des idées 21h CM</p> <p>Civilisation 21h CM</p> <p>Analyse de documents textuels et iconographiques 14h TD</p> <p>Analyse de documents audiovisuels 9hTD</p>	Moyenne de trois exercices (écrits ou oraux)

Bloc 2	UE2 Culture linguistique et savoirs langagiers appliqués	5	Traduction 28h TD Linguistique-grammaire 30h CM Expression orale 6h TD	Moyenne de trois exercices (écrits ou oraux)
Bloc 2	UE3 Construire et développer les apprentissages des élèves,	7	Cours INSPE	
Bloc 3	Stages et pratiques de recherche	30	Cours INSPE	

5. Module CAPES

Les candidats au CAPES déjà titulaires d'un master (ou bien exemptés de diplôme) ont la possibilité de s'inscrire en module CAPES d'allemand à Sorbonne Université : ils ont alors accès aux cours qui ont lieu à Sorbonne Université et sont assurés par les enseignants de l'UFR d'Etudes Germaniques et Nordiques. Ils ne peuvent en revanche pas suivre les cours qui ont lieu à l'INSPE ni accéder au stage. Le module offre une préparation au concours mais pas une formation au métier d'enseignant. Dans une perspective professionnelle, il convient donc de privilégier l'inscription en MEEF.

++



Le Master MEEF Allemand et le CAPES d'allemand
à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université